

VILLE DE CUSSET

MARCHÉ DE NOËL

27^{ème} édition – 4, 5 et 6 décembre 2026

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1 : Présentation

- 1.1) **Dates** : Le 27^{ème} marché de Noël organisé par la Ville de Cusset se déroulera les : **vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre 2026.**
- 1.2) **Lieux** : Place Victor-Hugo, Place Radoult de la Fosse, rue du marché au blé, rue du Président Wilson, rue Saturnin Arloing et square René Bardet.
- 1.3) **Horaires** : L'ouverture au public aura lieu le vendredi de 16 h à 22 h, le samedi de 10 h à 22 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Article 2 : Candidature

Les dossiers de candidature pour le marché de Noël seront examinés en tenant compte des critères suivants (non cumulatif) :

1^{er} critère : la nature et la qualité des produits proposés.

A ce titre, sont notamment valorisés :

- La prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël ;
- Toute précision quant à l'origine et aux caractéristiques des produits ;
- Le respect du principe de développement durable et du commerce équitable ;
- L'originalité des produits, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu et susceptible de donner lieu à des animations de démonstrations sur le marché de Noël.

2^{ème} critère : la présentation soignée et l'aspect festif du stand :

Seront notamment valorisés :

- Le « design » d'ensemble de la structure de vente.
- La prise en compte d'éléments décoratifs strictement liés au cadre esthétique propre aux fêtes de Noël et à la scénographie choisie par la Ville.

3^{ème} critère : les moyens mis en œuvre pour assurer le respect des principes d'hygiène, de santé et de sécurité, notamment rappelés aux articles 7 et 8 du règlement intérieur.

4^{ème} critère : l'expérience ou de références professionnelles établies à l'occasion de manifestations de même nature,

5^{ème} critère : le renouvellement des propositions d'une année sur l'autre en vue notamment de garantir l'attractivité du marché de Noël.

Article 3 : Inscriptions

3.1) Le dossier d'inscription et les règlements du marché peuvent être télécharger sur le site de la ville de Cusset. Le dossier d'inscription sera à retourner à la mairie de Cusset **uniquement par voie postale** accompagné des copies des documents administratifs **en cours de validité** et des pièces obligatoires :

- attestation d'assurance responsabilité civile
- carte d'activité commerciale ambulante
- carte d'identité recto verso
- carte grise du véhicule
- une photo de votre stand
- demande de raccordement électrique et gaz (sur bulletin d'inscription)
- coupon d'acceptation du règlement de consultation et du règlement intérieur du marché de Noël en page **RC 4** du règlement de consultation
- votre règlement par chèque bancaire

Toute demande d'inscription incomplète et non accompagnée de son règlement sera considérée comme nulle.

3.2) **Date limite d'envoi des dossiers d'inscription : 31 mai 2026**

3.3) - La Ville de Cusset reçoit les demandes d'inscription et statue sur les candidatures sans être tenue de motiver ses décisions. L'inscription ne vaut pas acceptation. Le rejet d'une demande d'inscription ne donne lieu à aucune indemnité au titre de dommage et intérêt. La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au marché de Noël.

Après réception et étude des dossiers d'inscription, un mail de confirmation d'admission vous sera envoyé début **octobre 2026**.

Au cas où la candidature ne serait pas retenue, le dossier complet sera renvoyé.

Article 4 : Tarifs des emplacements et règlement

4.1) Les tarifs sont fixés pour la durée du marché (3 jours).

Emplacements	Tarifs* (au mètre linéaire)
Emplacement extérieur sans matériel (l'exposant apportera son propre matériel)	40 €/ml
Emplacement avec location tente 3 ou 6 mètres sous réserve de disponibilité	52 €/ml
Emplacement avec chalet T1 (3m x 2m)	220 €/3 jours
Emplacement avec chalet T2 (4m x 2m)	300 €/3 jours

(*selon Délibération n° 30 du Conseil Municipal du 10 décembre 2025)

4.2) Le règlement se fera lors de l'inscription, uniquement par chèque bancaire à l'ordre de :
« **Régie des recettes marché – Ville de Cusset** »
L'encaissement se fera après la manifestation.

4.3) L'exposant doit préciser le métrage du stand sur le bulletin d'inscription en prévoyant un passage pour l'accès au stand.

4.4) Les exposants installés Places Victor-Hugo, Radoult de la Fosse, rue du marché au blé, rue du Président Wilson, Rue Saturnin Arloing et square René Bardet seront autorisés à accéder à leur emplacement et à déballer leurs marchandises « le vendredi 4 décembre le matin à partir de l'heure qui leur sera indiquée par courrier une semaine avant le marché de Noël. »

Le samedi et le dimanche, ils pourront accéder à leur stand à partir de 9h.
Remballage à partir de 18h le dimanche.

Article 5 : Raccordement électricité – gaz

Electricité : La demande devra impérativement être faite via le bulletin d'inscription

Gaz : L'utilisation du gaz devra être obligatoirement indiquée sur le bulletin d'inscription

Les chauffages individuels à gaz ou électrique sont strictement interdits, dans les chalets, le chapiteau et sur les stands.

Article 6 : Autorisation de débit de boissons

Les exposants susceptibles de présenter sous quelques formes que ce soit un produit alimentaire **liquide classé en catégorie 1,2 et 3** devront faire les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations et licence pour la durée du marché de Noël conformément à la loi en vigueur.

Pour les Associations : Demande d'ouverture d'un débit temporaire : Mairie de Cusset
BP 20305 03306 CUSSET cedex - Tél : 04 70 30 51 10 (Mme Marie-France Meynet)

Pour les commerçants et producteurs : Demande de licence de vente à emporter : contacter votre Mairie de résidence.

Article 7 : Documents – Acceptation

7.1) Seront joints au présent Règlement de consultation : le Règlement intérieur du marché de Noël de Cusset et le bulletin d'inscription.

7.2) Le coupon d'acceptation du Règlement de consultation et du Règlement intérieur en Page RC 4 sera à retourner avec votre dossier d'inscription après l'avoir complété, daté et signé.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter :

Mme Nathalie Joly au 07 77 89 59 63 - nathalie.joly@ville-cusset.fr

VILLE DE CUSSET

MARCHÉ DE NOËL

27^{ème} édition – 4, 5 et 6 décembre 2026

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné :

.....

Association / Société :

.....

J'atteste sur l'honneur avoir lu l'intégralité du règlement de consultation et du règlement intérieur du marché de Noël organisé par la mairie de Cusset du **vendredi 4 décembre au dimanche 6 décembre 2026**.

J'accepte et m'engage à respecter les présents règlements.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

MAIRIE DE CUSSET – Service Evènementiel – Place Victor Hugo

BP 20305 – 03306 CUSSET Cedex

CONTACT : Nathalie JOLY – 07 77 89 59 63 nathalie.joly@ville-cusset.fr